



LE SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET

Paris, le - 8 SEP. 2015

NOR FCPB1520453C

DF-N° DF-1BE-15-3486

P.J. : 2 annexes

A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRETAIRES D'ETAT

A l'attention de Mesdames et Messieurs les responsables
de la fonction financière ministérielle
et les responsables de programme

Objet : Préparation de la fin de gestion 2015 du budget de l'Etat

La norme de dépenses de l'Etat constitue un indicateur essentiel de la maîtrise de nos finances publiques : la préparation des opérations de fin de gestion doit permettre d'assurer un strict respect de cet objectif.

Pour 2015, le programme de stabilité a prévu 0,7 Md€ d'économies complémentaires sur le budget de l'Etat afin de compenser le moindre rendement de certaines économies liées à la révision à la baisse des hypothèses d'inflation. Suite au décret d'annulation du 9 juin 2015, le niveau des dépenses a ainsi été abaissé à due concurrence.

Alors que les dépenses de solidarité restent encore dynamiques dans un contexte de retour progressif de la croissance, les prévisions de dépenses établies à partir du suivi mensuel du rythme de consommation des crédits montrent que plusieurs programmes devront faire l'objet d'ouvertures de crédits significatives d'ici au 31 décembre.

La tenue des objectifs de dépense nécessitera l'investissement de tous les acteurs et la mise en place de mesures de régulation budgétaires ambitieuses. Des redéploiements d'ampleur sont à prévoir : la plupart des programmes devront consentir des économies se traduisant par des annulations de crédits au-delà des efforts produits lors des décrets d'avance et d'annulation du premier semestre de l'année.

Dans ce contexte, la procédure exceptionnelle mise en place pour la fin de gestion 2014 sera reconduite et renforcée, avec des **cibles ministérielles d'exécution** et des **conférences de fin de gestion**.

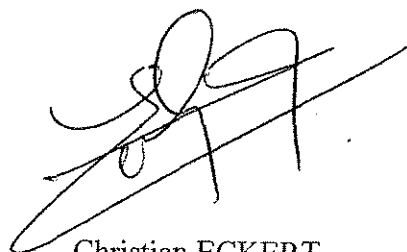

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Le respect de la norme de dépenses s'appréciant en exécution, la seule détermination d'un schéma de fin de gestion en crédit (annulations et ouvertures à mettre en œuvre lors du décret d'avance et de la loi de finances rectificative de fin d'année) ne garantit pas le respect de cet objectif. Seront ainsi mises en place des **cibles d'exécution** explicites par ministère, au-delà desquelles les crédits seront rendus indisponibles (surgel).

Le calendrier de dépôt du projet de loi de finances rectificative de fin d'année nécessite que le schéma budgétaire définitif soit arrêté dès les derniers jours d'octobre. Au préalable, des échanges formels entre vos services et la direction du budget seront systématiquement organisés et se dérouleront en deux temps :

- les réunions de comptes rendus de gestion (CRG) entre les services du contrôleur budgétaire et comptable ministériel et les responsables de programme, qui se tiennent **début septembre** dans le cadre fixé à l'article 98 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, seront cette année encore l'occasion d'effectuer, pour chacun des programmes, une synthèse détaillée des enjeux de la fin de gestion ;
- entre le **21 septembre et le 2 octobre** et après la tenue des réunions de compte-rendu de gestion, une **conférence de fin de gestion** par ministère sera organisée par les sous-directeurs de la direction du budget. Elles réuniront la direction du budget, les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels ainsi que les responsables de la fonction financière ministérielle accompagnés, si nécessaire, des responsables de programme. Elles s'inscriront dans le prolongement des discussions techniques sur les CRG et permettront de définir la stratégie permettant d'assurer le respect de la norme de dépense en fin d'année.

Les modalités précises de ces conférences sont exposées en annexe.



Christian ECKERT

Annexe 1

En plus des éléments issus des CRG, les conférences de fin de gestion s'articuleront autour :

- du **tableau de synthèse HT2 par programme** utilisé dans le cadre des comptes rendus de gestion (CRG) (modèle en annexe 2) ou, si les interlocuteurs se sont mis d'accord au préalable, de tout autre tableau de synthèse présentant en détail pour chaque programme les prévisions d'exécution des dépenses HT2 ;
- des **éléments d'information sur l'exécution du T2 ministériel** dont disposent les responsables de la fonction financière ministérielle pour l'actualisation des documents prévisionnels de gestion des emplois et des crédits de personnel. Par soucis de simplification, faute de données complémentaires, ces éléments pourront être repris des CRG ;
- d'une **fiche *Word* synthétique par programme** renseignée par les responsables de programme présentant des mesures de redressement (ci-dessous) ;
- d'une fiche de synthèse par ministère présentant les principales mesures permettant d'atteindre les cibles ministérielles et plus globalement la norme de dépense.

Le tableau de synthèse issu des CRG, transmis avant le 15 septembre (sauf dérogation) au contrôleur budgétaire et comptable ministériel par les responsables de la fonction financière ministérielle, conformément aux dispositions des arrêtés de contrôle ministériels, les éléments relatifs au T2 et les fiches de synthèse *Word* seront envoyés par les responsables de la fonction financière à la direction du budget **en amont de ces réunions et après échanges avec le contrôleur budgétaire et comptable ministériel dans le cadre des CRG.**

Par ailleurs, compte tenu de l'impact du compte d'affectation spéciale "gestion du patrimoine immobilier de l'Etat" sur le solde budgétaire de l'Etat, des échanges spécifiques seront organisés avec les différents ministères par la direction générale des finances publiques (service France Domaine), en lien avec la direction du budget, afin d'établir une prévision actualisée de l'exécution en crédits de paiement du compte spécial, et d'ajuster le rythme de mise à disposition des crédits, en cohérence avec les programmations immobilières validées en début d'année 2015.

**CONFERENCES DE FIN DE
GESTION**

Programme XXX

« YYY »

L'analyse de la gestion 2015 fera l'objet d'une fiche dans laquelle les thèmes suivants seront abordés pour chaque programme :

I- La situation des crédits ouverts et la prévision d'exécution 2015

Classeur maquette du CRG

Le tableau sera complété par une description des principaux éléments explicatifs de la prévision

II- Mesures de redressement pouvant être mises en œuvre

Détailler les mesures qui pourraient être mises en œuvre en fin de gestion pour diminuer la prévision d'exécution. Pour chaque mesure, préciser le calendrier de mise en œuvre et la nécessité ou non d'une disposition législative ou réglementaire

III- Le cas échéant, schéma de couverture des besoins identifiés au-delà des crédits disponibles

Indiquer le schéma de couverture des éventuels besoins résiduels, après mise en œuvre des mesures de redressement : dégels de crédits, redéploiements intra- et inter-programmes, ...

IV- Prévision des rattachements de fonds de concours en 2015

Les rattachements de fonds de concours et d'attributions de produits ont un impact direct sur le calcul du respect de la norme de dépense en exécution. Le montant de rattachements de fonds de concours et attributions de produits à fin d'année doit donc faire l'objet d'une estimation fine.

Préciser le calendrier des rattachements attendus en novembre et décembre.

COMPTE RENDU DE GESTION AU PROGRAMME :
Programmation des Crédits hors dépenses de personnel

PROGRAMME XXX
 Année de gestion : ---

Ressources disponibles au : ---/---/---	LFI		Réserve de précaution (montant positif)		Fonds de concours / Attributions de produits		Mouvements (virement, LFR, décret d'avance, transferts)		Reports		TOTAL CREDITS DISPONIBLES	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DRICE visé											0	0
Ressources actualisées											0	0

Ressources prévisionnelles sur mouvements certains	Fonds de concours / Attributions de produits		Mouvements (virement, LFR, décret d'avance, transferts)		Reports		TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES SUR MOUVEMENTS CERTAINS	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
DRICE visé							0	0
Ressources actualisées							0	0

	TOTAL CREDITS DISPONIBLES ET MOUVEMENTS CERTAINS	
	AE	CP
DRICE visé	0	0
Ressources actualisées	0	0

Référentiel activités		Exécution N-1		Programmation													
				Programmation des ressources notifiées dans le DRICE (le cas échéant actualisées)		Exécution au 30/04/--- ou 31/08/---				Prévision d'exécution : (du 1er janvier jusqu'au 31 décembre)		Comparaison Prévision - Programmation		Programmation année N+1		Programmation année N+2 (facultatif)	
						AE	CP	AE	% conso AE	CP	% conso CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Libellé	code activité	AE	CP	(0)		(1)				(2)		(2)-(0)		AE	CP	AE	CP
Activité 1	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 2	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 3	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 4	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 5	code activité						nd			nd		0	0				
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 6	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 7	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 8	code activité						nd			nd		0	0				
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 9	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 10	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 11	code activité						nd			nd		0	0				
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
Activité 12	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 13	code activité						nd			nd		0	0				
Activité 14	code activité						nd			nd		0	0				
Le cas échéant, niveau de regroupement d'activités pour la programmation		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
S/TOTAL		0	0	0	0		nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0
AE affectées non engagées							nd					0	0				
TOTAL avec AE affectées non engagées		0	0	0	0	0	nd	0	nd	0	0	0	0	0	0	0	0